

# Renouvelez votre Certiphyto !



Formation labellisée  
**ECOPHYTO**  
par **VIVEA**

## ➔ Repérez nos nombreuses formations labellisées Ecophyto<sup>1</sup>

Qu'il s'agisse d'agroforesterie, d'agriculture de conservation des sols, de lutte bio, de techniques de fertilisation des sols, de biodynamie, etc., vous les repèrerez grâce à notre picto : **E**

### ► Bonne nouvelle ! Utilisez nos formations pour renouveler votre Certiphyto

VIVEA a mis en place un label Ecophyto qui vous permet de faire valoir votre temps passé en formation, lorsqu'il s'agit de formations ciblées sur les méthodes alternatives et la réduction de l'usage des produits phyto. Une formation de 14 h (ou 2x7h), réalisée dans les 3 années avant l'échéance de votre Certiphyto et complétée par un module à distance (ludique et interactif) de 2 h suffit !

*Exemple : je dois renouveler mon certiphyto en 2022, je peux suivre mes formations à partir de 2019.*

<sup>1</sup>sous réserve d'acceptation par VIVEA lors des sessions d'instruction

### N'hésitez plus !

L'anticipation est vivement conseillée, d'autant que le Certiphyto renouvelé sera édité à J+1 de la date d'échéance du précédent, quelle que soit la date à laquelle la formation aura été faite.

**Vous ne perdez donc rien à prévoir votre formation bien avant votre date d'échéance !**

### ► Anticiper le renouvellement de son Certiphyto

Depuis octobre 2016, tous les Certiphytos ont une validité de 5 ans. Pensez à le renouveler à temps car, passée la date butoir (4 mois avant l'échéance), le renouvellement sera refusé et vous devrez alors le repasser !

**Retrouvez toutes ces informations  
sur le site de VIVEA**

## En pratique



**1**

Vous suivez une ou plusieurs formations labellisées Ecophyto pour une durée totale de 14 h. Pour être prises en compte dans le cadre du renouvellement du certificat, elles doivent avoir été suivies après le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et durant les 3 années précédant le renouvellement.



**2**

Vous complétez votre formation par un module à distance (1h30 à 2h) sur la réglementation, l'environnement, la protection de la santé des utilisateurs et la sécurité de l'application. Vous suivez ce module au moins 4 mois avant la fin de validité de votre certificat.



**3**

A l'issue de votre parcours de formation, vous téléchargerez une attestation de formation sécurisée sur le site Internet de VIVEA.



**4**

Vous utiliserez cette attestation pour faire votre demande de renouvellement sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Source : VIVEA